



Compte rendu de l'audioconférence de la DI Île-de-France du 17 avril 2020

% Chiffres de la DI

- 202 agents sont présents sur les 1223 agents de la DI (plus d'agents SURV, les agents AG/CO sont au nombre de trois par bureau) ;
- 581 agents AG/CO et 302 agents SURV sont en **ASA** à domicile ou en télétravail (or CA, CMO autres, etc.);
- 36 agents sont des **cas** COVID-19 suspectés ou avérés ;
- 18 agents sont en **quatorzaine** .

Bien qu'en **baisse**, le nombre des personnes touchées par le virus reste élevé par rapport à la moyenne nationale française.



Vie des services



Saint-Pierre-et-Miquelon

Le chargement d'équipement de protection individuelle (EPI) parti le 9 avril pour l'archipel devrait arriver à Halifax au Canada aujourd'hui. Il est composé de 1000 masques de protection, de 1000 paires de gants et de gel hydroalcoolique. S'il n'est pas possible d'acheminer la marchandise par avion, elle arrivera le 27 avril par bateau.



Autres services

Sur le fret express et postal, les résultats des saisies réalisées par les services des Douanes sont excellents notamment en matière de produits pharmaceutiques (produits anesthésiants...).

Concernant le service des réseaux d'oléoducs (SRO), le DI fait remarquer une grande implication des agents de ce service dans l'accompagnement des opérateurs .



Stagiaires

A la DIPA, les stagiaires auraient reçu une note leur demandant de rendre leur rapport de stage pour le 6 juillet.

A la DI IdF, le rapport de stage est demandé pour le 17 juillet.

SOLIDAIRES Douanes analyse cette note comme une position pleine et entière de télétravail officiel. Cela aura nécessairement des répercussions favorables pour la fixation de la prime mais rendra compliqué, juridiquement, la pose d'autorité et rétroactive de congés (à l'instar des télétravailleurs officiels).

Aussi, il va y avoir une disparité entre les stagiaires qui auront dû préparer leur rapport de stage (et leur stage tout court...) dans ces conditions.

Les autres années les stagiaires disposaient de près de 4 mois pour ce rapport, cette année au mieux ils auront 2 mois et ½ pour le constituer. Il faudra nécessairement en tenir compte pour la titularisation de ces stagiaires.



Postes à profil

Les agents qui candidatent à un ou plusieurs postes à profil doivent effectuer un entretien préalable. Une note DG précise que ces entretiens peuvent se tenir à distance (audio ou visioconférence).

Huit entretiens se sont tenus pour la BSM aujourd'hui et neuf pour le SMS la semaine dernière.



Point matériel

Une grosse livraison de gel hydroalcoolique a été réceptionnée. Elle permettra aux services de tenir plusieurs semaines voir plusieurs mois.



Actualités sociales



Tenue des instances sociales

Sauf si demande expresse des organisations syndicales, les CHSCT 75 et 77 se tiendront en conférence téléphoniques jusqu'au mois de juin avec comme seul point à l'ordre du jour le COVID19.



Réduction des congés

Le DI précise la diversité des positions dans lesquelles chacun a été placé pendant la crise :

- le travail en présentiel avec les permanents qui sont entre autres, par leur statut, les directeurs interrégionaux et régionaux ;
- le présentiel partiel qui sont les agents assurant les permanences ;
- le télétravail officiel qui a été mis en place avant le confinement. L'agent possède le matériel adéquat avec un accès à RAPIDO ;
- le télétravail en lien avec la crise s'il a été possible de doter l'agent d'un ordinateur portable avec un accès à RAPIDO.

Ces derniers sont statutairement en ASA parce que seuls les agents en présentiel et les télétravailleurs officiels peuvent être considérés comme « au travail ».

Ils devraient néanmoins être considérés comme « au travail » pour les sujets de préoccupation que sont la prime et la réduction du nombre de jours de congés.

- les autres agents placés statutairement en ASA, parmi eux :
 - ceux qui consultent régulièrement leur messagerie et interagissent avec leur service et avec les opérateurs.
 - ceux qui consultent régulièrement leur messagerie professionnelle sans avoir l'occasion de traiter les dossiers ni être sollicités. Pour ceux-là, la prise en compte du « travail » relèvera du chef de service qui devra évaluer la proportion travail/ASA « vide » afin que les retraits RTT/CA puissent être proratisés et les primes évaluées.
- les agents SURV, qui ne sont pas côtés de service, chez eux en ASA ;
- les agents qui ont privilégié la garde de leurs enfants ;
- les agents en quarantaine, en congés maladie,
- les agents qui ont bénéficié de plusieurs de ces positions par alternance, etc...

SOLIDAIRES Douanes exprime longuement le risque majeur de distorsion entre les agents quant à l'application de cette mesure. En effet, les agents vont être doublement pénalisés (pas de prime et moins de congés), alors même qu'ils ont subi le fait de ne pas pouvoir travailler.

Cette mesure demeure fragile juridiquement du fait que chaque agent pourra examiner l'opportunité de contester les décisions prises s'il estime qu'elle lui fait grief (agent malade, à risque, en garde d'enfant, pas coté de service, sans outil de télétravail...).

Enfin, il semble que la jurisprudence administrative impose qu'en matière de droit à congés, il y ait autant de décisions individuelles, la mesure devant tenir compte du régime de travail de chacun.

De ce fait, cette décision pourra être portée devant les tribunaux, individuellement avec à la clef, possiblement 12 jours de congés perdus... ou récupérés !?

Sur le durcissement déjà constaté quant à la pose des congés estivaux, après plus de 2 mois de confinement pour les agents, il faudra garder un maximum de souplesse. Si les nécessités de service le permettent, il ne faudra pas perdre de vue que la pose de congés pour les mois de juillet/août permettra peut-être de mieux encaisser le pic d'activité de la rentrée de septembre.

Le DI en prend acte et précise qu'évidemment les desideratas des congés estivaux ne sont, à ce stade, que prévisionnel, ne sachant pas qu'elle sera l'activité de cet été pour le moment.



Prime 1000 euros

Concernant la prime en elle-même, le premier critère sera "l'implication" de l'agent et le second la proratisation au présentiel. Il faudra attendre les déclinaisons de la DG.

SOLIDAIRES Douanes rappelle toute la duplicité de cette mesure, financée plus que largement par la saisie des congés de ces mêmes agents.

Encore un coup frappé au dessous de la ceinture des fonctionnaires par le pouvoir politique en place.

Changement de dates des audioconférences de la DI IDF : à partir de la semaine prochaine, elles auront lieu le mardi et le jeudi à 10h.

La prochaine audioconférence de la DI se déroulera donc mardi **21 avril**.

Paris, le 17 avril 2020